

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 251

présenté par

M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne,
M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz,
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« élaborer »,

insérer les mots :

« , en étroite concertation avec le syndicat des transports d'Île-de-France, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de replacer le STIF dans le processus de création du réseau de transport.